Législature 2026/2031

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION

N° 01/2026-2031

AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Déléguée responsable : Madame Isabelle Jaquet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article 11 du règlement sur la comptabilité des Communes prévoit que le Comité de Direction d'une Association de Communes peut être au bénéfice d'une délégation de compétence, pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, selon les modalités fixées par le Conseil Intercommunal au début de la législature.

Le Comité de Direction doit souvent faire face à des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Le Comité de Direction vous demande, donc, l'autorisation à engager des dépenses supplémentaires, dans une limite fixée à CHF 10'000.-, par compte et par année, pour les comptes budgétés jusqu'à CHF 100'000.- et de monter cette limite à CHF 40'000.-, par compte et par année, pour les comptes budgétés de plus de CHF 100'000.-

Le Comité de Direction informera la Commission de gestion lors de telles situations.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal de l'AEE

Vu le préavis n°01/2026-2031 du Comité de Direction sur l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires ;

ouï le rapport de la Commission de gestion ;

considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide **d'autoriser le Comité de Direction à engager des dépenses supplémentaires, dans une limite fixée à CHF 10'000.-, par compte et par année, pour les comptes budgétés jusqu'à CHF 100'000.- et de monter cette limite à CHF 40'000.-, par compte et par année, pour les comptes budgétés de plus de CHF 100'000.-.**

Ainsi délibéré en séance de Comité de Direction du 26 août 2026 pour être soumis au prochain Conseil Intercommunal de l'AEE, le 24 septembre 2026.

Au nom du Comité de Direction

Isabelle Jaquet
Présidente

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ★ ASSE-BOIRON ★ AEE ENFANCE ET ÉCOLE

David Capelli
Directeur